

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 15 juin 2020, tenue à huis clos, par vidéoconférence, en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, suivant l'arrêté 2020-29 du 26 avril pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruitier)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général
Madame Josée Tassé, CGA, trésorière

Ouverture de la séance

À 19 h 30, madame la mairesse Sylvie Beaugard constate le quorum et déclare la séance ouverte.

281-06-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis, le point affaires nouvelles demeurant ouvert.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 2 et 4 juin 2020
- 3.1 Nomination – Maire suppléant
- 4.3.1 Adjudication de contrat – Réfection rang Saint-Joseph, chemin Fordyce et rue Albert
- 4.3.2 Octroi de contrat – FNX INNOV INC.
- 4.3.3 Octroi de contrat – Coffrages Dunasso 2001 Inc.
- 4.3.4 Octroi de contrat – ABI-QUIP INC.
- 4.3.5 Octroi de contrat – T.G.C. Les camions Rouville Inc.
- 4.3.6 Octroi de contrat – Honoraires professionnels pour service de consultation relatif au développement industriel de la Ville
- 5.1 Avis de motion - Règlement numéro 1841-21-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente du cannabis

- 5.2 Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement numéro 1841-21-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente du cannabis
- 5.3 Avis de motion - Premier projet de Règlement numéro 1841-22-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser certaines classes d'usages résidentiels dans les zones Raa-11 et Raa-12
- 5.4 Adoption du premier projet de Règlement numéro 1841-22-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser certaines classes d'usages résidentiels dans les zones Raa-11 et Raa-12
- 5.5 Adoption – Règlement numéro 1883-02-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020
- 5.6 Adoption – Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public
- 5.7 Adoption – Règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition
- 6.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 7.1 Autorisation de dépenses – Réfection du passage à niveau de la rue Bell
- 8.1 Reconnaissance des organismes et partenaires
- 8.2 Aide financière - Fondation au Diapason
- 8.3 Aide financière - Action Plus Brome-Missisquoi
- 8.4 Aide financière – Office d'habitation Brome-Missisquoi – Camp de jour
- 8.5 Aide financière – J'entreprends la Relève – Exploitation d'un casse-croûte au centre de la nature
- 8.6 Autorisation de signature - Protocole d'entente amendé – Rendez-vous Fest
- 8.7 Autorisation de signature - Protocole d'entente amendé – Soif de musique
- 8.8 Dérogation à la réglementation municipale - Club des 3 et 4 roues de l'Estrie - Fête nationale
- 10.1 Remplacement temporaire – Adjointe administrative – Service du greffe et des affaires juridiques
- 10.2 Abolition - Poste col blanc - Adjointe administrative – Service de la direction générale
- 10.3 Embauche - Poste col bleu - Opérateur - Service des infrastructures et des immobilisations
- 10.4 Embauche - Poste col bleu - Opérateur - Service des infrastructures et des immobilisations
- 13.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

La mairesse s'adresse aux citoyens pour faire état de la situation en lien avec le COVID-19 (Coronavirus). En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, par vidéoconférence, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.

282-06-2020

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 2 et 4 juin 2020

Considérant que copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 2 et 4 juin 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 2 et 4 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

283-06-2020

Nomination - Maire suppléant

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De désigner madame la conseillère Marie-France Beaudry à titre de mairesse suppléante de Cowansville pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

284-06-2020

Adjudication de contrat – Réfection rang Saint-Joseph, chemin Fordyce et rue Albert

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du rang Saint-Joseph, du chemin Fordyce et de la rue Albert, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

Soumissionnaires	Montant total (incluant les taxes)
Eurovia Québec construction Inc.	2 351 273.99 \$
Pavages Maska Inc.	2 210 508.73 \$

Considérant l'évaluation de la conformité des soumissions effectuée par la firme Tetra Tech Inc. et la recommandation de cette dernière en date du 11 juin 2020 quant à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska Inc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour les *Travaux de réfection du rang Saint-Joseph, du chemin Fordyce et rue Albert* à la compagnie Pavages Maska Inc. pour un montant de 2 210 508.73 \$ toutes taxes incluses, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le Règlement d'emprunt numéro 1869, tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité

285-06-2020

Octroi de contrat – FNX INNOV INC.

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations afin d'obtenir des honoraires professionnels en lien avec la surveillance des travaux de réfection des rangs Albert, Saint-Joseph et du chemin Fordyce;

Considérant le Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à un fournisseur, par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à FNX Innov Inc. pour les honoraires professionnels en lien avec la surveillance des travaux de réfection des rangs Albert, Saint-Joseph pour un montant estimé de 30 008.48 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le Règlement d'emprunt numéro 1869, tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité

286-06-2020

Octroi de contrat – Coffrages Dunasso 2001 Inc.

Considérant les travaux et les matériaux de réfection des escaliers extérieurs pour la mise aux normes de la bibliothèque municipale;

Considérant le Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à un fournisseur, par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à Coffrages Dunasso 2001 Inc. pour les travaux et les matériaux de réfection des escaliers extérieurs pour la mise aux normes de la bibliothèque municipale pour un montant de 58 930.44 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement numéro 1831 ou au surplus cumulé non affecté en cas d'insuffisance de fonds à cette réserve, conformément à la résolution 147-04-2019 intitulée « Autorisation de dépense révisée – Travaux de réaménagement et de mise à niveau à la bibliothèque municipale ».

Adoptée à l'unanimité

287-06-2020

Octroi de contrat – ABI-QUIP INC.

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 (PTI) adopté le 16 décembre 2020;

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations d'acquérir une pelle mécanique;

Considérant le Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant l'appel d'offres sur invitation qui a été lancé et pour lequel aucune soumission n'a été reçue;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à un fournisseur, par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à ABI-QUIP INC. pour l'achat d'une pelle mécanique Kobelco usagée pour un montant de 98 303.62 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense supplémentaire, à un fournisseur différent, de 5 475 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'un godet pour la pelle mécanique Kobelco usagée.

De puiser les deniers requis aux fins de cette résolution à même le surplus accumulé affecté pour une somme de 75 000 \$ conformément à la résolution 303-07-2019 et que l'excédent soit puisé à même le fonds d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

288-06-2020

Octroi de contrat – T.G.C. Les camions Rouville Inc.

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant le Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à un fournisseur, par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à T.G.C. Les Camions Rouville Inc. pour l'achat d'une remorque 3 essieux pour un montant de 59 787 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense ainsi que tout autre frais inhérent ou accessoire à ce contrat à même le fonds d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

289-06-2020

Octroi de contrat – Honoraires professionnels pour service de consultation relatif au développement industriel de la Ville

Considérant que la Ville de Cowansville désire mettre à jour la vision relative à son développement industriel;

Considérant que la Ville possède plusieurs terrains industriels et veut les mettre en valeur;

Considérant le Règlement numéro 1870 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant que M. Donald O'hara, consultant industriel, a déposé une offre de service pour un mandat d'accompagnement professionnel en développement industriel;

Considérant la demande du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à un fournisseur, par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat, en sollicitant le mode de passation gré à gré, à M. Donald O'hara pour les honoraires professionnels relatifs à un mandat de consultation concernant le développement industriel pour une durée de 500 heures avec une possibilité d'extension de 150 heures additionnelles pour une dépense totale de 76 458.38 \$ toutes taxes incluses, plus les frais de déplacement.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le fonds d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

290-06-2020

Avis de motion - Règlement numéro 1841-21-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente du cannabis

Madame la conseillère Marie-France Beaudry donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le Règlement numéro 1841-21-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente du cannabis. Ledit règlement a pour objet d'ajouter la définition et nouvelle classification d'usage « In50 établissement de production de cannabis », d'autoriser ledit usage dans certaines zones industrielles, de modifier le plan de zonage visant

les limites de la zone I-2 et de créer la zone Ib-4 à même la zone I-2 et d'autoriser la vente de cannabis dans certaines zones commerciales, et ce, lorsque l'immeuble est localisé à 250 mètres et plus d'un établissement d'enseignement primaire et secondaire ou d'un centre de la petite enfance.

291-06-2020

Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement numéro 1841-21-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente du cannabis

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville peut modifier son règlement de zonage en vigueur;

Considérant que la Ville désire encadrer l'usage de vente et de production de cannabis sur son territoire;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 15 juin 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 1841-21-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'encadrer la production et la vente du cannabis.

Adoptée à l'unanimité

Déclaration d'intérêt :

À 19 h 43, Monsieur le conseiller Philippe Mercier déclare qu'il y a apparence de conflit d'intérêt quant au présent sujet, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

292-06-2020

Avis de motion - Premier projet de Règlement numéro 1841-22-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser certaines classes d'usages résidentiels dans les zones Raa-11 et Raa-12

Monsieur le conseiller Daniel Marcotte donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le premier projet de règlement numéro 1841-22-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser certaines classes d'usages résidentiels dans les zones Raa-11 et Raa-12. Ce projet de règlement vise à autoriser les usages résidentiels de type multifamilial de 3 à 6 logements.

293-06-2020

Adoption du premier projet de Règlement numéro 1841-22-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser certaines classes d'usages résidentiels dans les zones Raa-11 et Raa-12

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire ajouter certaines classes d'usages résidentiels à l'intérieur des zones Raa-11 et Raa-12;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 15 juin 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 1841-22-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser certaines classes d'usages résidentiels dans les zones Raa-11 et Raa-12.

Adoptée à l'unanimité

À 19 h 45, monsieur le conseiller Philippe Mercier reprend part aux délibérations.

294-06-2020

Adoption – Règlement numéro 1883-02-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020

Considérant qu'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Cowansville peut établir une tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

Considérant que cette tarification doit être établie par règlement;

Considérant le Règlement numéro 1883 actuellement en vigueur;

Considérant le Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public;

Considérant que pour la saine administration de la Ville il y a lieu d'apporter certaines modifications à la réglementation actuellement en vigueur, afin d'inclure notamment les tarifs découlant du Règlement numéro 1885;

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 juin 2020 sous la résolution numéro 253-06-2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1883-02-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020*.

Adoptée à l'unanimité

295-06-2020

Adoption – Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite réglementer l'occupation sur son domaine public;

Considérant qu'en vertu de l'article 29.19 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, c. C-19), toute municipalité peut, par règlement, réglementer sur l'occupation du domaine public;

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 juin 2020 sous la résolution numéro 254-06-2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public.*

Adoptée à l'unanimité

296-06-2020

Adoption – Règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition

Considérant que la Ville peut, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), réglementer en matière d'environnement et de salubrité;

Considérant qu'il est opportun et d'intérêt public de réviser la réglementation en vigueur relative à la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés sur l'ensemble du territoire de la Ville;

Considérant qu'il est essentiel, pour fins d'hygiène, d'établir des normes précises à ce sujet;

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 juin 2020 sous la résolution numéro 255-06-2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition.

Adoptée à l'unanimité

297-06-2020

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

298-06-2020

Autorisation de dépenses – Réfection du passage à niveau de la rue Bell

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 (PTI) adopté le 16 décembre 2020;

Considérant les différents besoins de procéder à la réfection du passage à niveau de la rue Bell;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 8 juin 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 45 000 \$ taxes nettes pour la réfection du passage à niveau de la rue Bell, tel que décrit dans l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1877 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

299-06-2020

Reconnaissance des organismes et partenaires

Considérant qu'un organisme et partenaire a déposé une demande de reconnaissance à la Ville;

Considérant que le comité d'analyse a procédé à l'évaluation de cette demande;

Considérant que le comité recommande de reconnaître l'organisme et partenaire La Maison Au Diapason;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

Que la Ville reconnaît l'organisme et partenaire La Maison Au Diapason, le tout conformément à la Politique de reconnaissance des partenaires et organismes de la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

300-06-2020

Aide financière - Fondation au Diapason

Considérant que la Fondation Au Diapason est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que la Fondation Au Diapason a pour mission d'offrir des soins palliatifs spécialisés gratuitement;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par la Fondation Au Diapason au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'accorder à la Fondation Au Diapason, une aide financière non récurrente de 500 \$ afin d'assurer la pérennité des soins et services offerts par La Maison Au Diapason.

Adoptée à l'unanimité

301-06-2020

Aide financière - Action Plus Brome-Missisquoi

Considérant que l'organisme Action Plus Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que l'organisme Action Plus Brome-Missisquoi a pour mission d'offrir des services de défense des droits individuels et collectifs;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par l'organisme Action Plus Brome-Missisquoi au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que l'organisme Action Plus Brome-Missisquoi déménagera et installera ses locaux à compter du 1^{er} juillet dans un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Cowansville;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder à Action Plus Brome-Missisquoi une aide financière non récurrente d'un montant de 1 000 \$, afin de soutenir l'organisme dans l'aménagement de ses nouveaux locaux situés à Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

302-06-2020

Aide financière – Office d'habitation Brome-Missisquoi – Camp de jour

Considérant que l'Office d'habitation Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance d'organismes et partenaires;

Considérant que la Ville a soutenu et supporté financièrement cet organisme au cours des dernières années compte tenu du statut précaire de sa clientèle;

Considérant que la Ville exigera à la responsable de l'organisme de donner les semaines aux enfants dont les 2 parents travaillent seulement;

Considérant que la Ville doit diminuer le nombre de places disponibles au camp de jour estival 2020 en raison de la COVID-19;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la remise de 20 semaines de camp de jour à l'Office d'habitation Brome-Missisquoi selon les places restantes afin que les jeunes Cowansvillois dans le besoin puissent participer au camp de jour estival 2020.

Adoptée à l'unanimité

303-06-2020

Aide financière – J'entreprends la Relève – Exploitation d'un Casse-Croûte au Centre de la nature

Considérant que dans le cadre de la COOP d'initiation à l'entrepreneuriat coopératif, une proposition d'affaires a été déposée par J'entreprends la relève pour opérer le casse-croûte au Centre de la nature;

Considérant que J'entreprends la relève est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que J'entreprends la relève assumera pour une deuxième saison, l'ensemble de la gestion et la supervision dudit casse-croûte pour la saison estivale, à compter du 24 juin jusqu'au 9 août 2020 incluant les deux semaines complètes des vacances de la construction;

Considérant que l'exploitation du casse-croûte s'effectuera minimalement du jeudi au dimanche de 11 h à 18 h;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'accorder à J'entreprends la relève une aide financière d'un montant de 4 000 \$ conditionnellement à ce que l'organisme assure l'exploitation d'un casse-croûte au Centre de la nature pendant la période estivale.

De mettre à la disposition de l'organisme tous les outils requis afin de respecter les mesures sanitaires provinciales émises par la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec la pandémie de la Covid-19.

Que le Service des loisirs et de la culture s'assure que l'organisme respecte les mesures sanitaires provinciales pour son personnel et envers la clientèle.

De permettre à J'entreprends la relève d'utiliser le bâtiment du casse-croûte situé au Centre de la nature, sans frais, du 24 juin au 9 août 2020.

Que les profits reliés à l'exploitation du casse-croûte du Centre de la nature soient conservés par J'entreprends la relève.

Adoptée à l'unanimité

304-06-2020

Autorisation de signature - Protocole d'entente amendé – Rendez-vous Fest

Considérant que le Service des loisirs et de la culture doit développer des programmes afin de satisfaire les attentes diverses;

Considérant que l'entente actuelle entre la ville de Cowansville et Rendez-vous Fest dont la résolution 519-12-2018 était valide de 2019 à 2021;

Considérant que la tenue de l'événement Rendez-vous Fest ne pourra pas avoir lieu en 2020 en raison de la COVID-19;

Considérant qu'un amendement au protocole d'entente est nécessaire afin d'assurer la pérennité de cet événement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente amendé à intervenir avec l'organisme Rendez-vous Fest pour la réalisation d'un événement musical à Cowansville.

Que la contribution financière totale de la Ville pour les trois (3) éditions soit de 60 000 \$.

D'amender le protocole d'entente afin que les versements soient répartis comme suit: 20 000 \$ en 2019 et 2021, dont une tranche de 15 000 \$ a déjà été versée en 2020 étant retirée en raison de la COVID-19. Pour 2022, un montant de 20 000 \$ pourrait être versé selon les disponibilités budgétaires et selon l'évaluation des résultats des éditions précédentes, par le directeur du Service des loisirs et de la culture, et ce, tel que prévu au protocole.

Adoptée à l'unanimité

**Déclaration
d'intérêt :**

À 19 h 55, monsieur le conseiller Philippe Mercier déclare qu'il y a apparence de conflit d'intérêt quant au présent sujet, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

305-06-2020

Autorisation de signature - Protocole d'entente amendé – Soif de musique

Considérant que le Service des loisirs et de la culture doit développer des programmes afin de satisfaire les attentes diverses;

Considérant que l'entente actuelle entre la ville de Cowansville et Soif de musique dont la résolution 438-11-2018 était valide de 2019 à 2021;

Considérant que la tenue de l'événement Soif de musique ne pourra pas avoir lieu en 2020 en raison de la COVID-19;

Considérant qu'un amendement au protocole d'entente est nécessaire afin d'assurer la pérennité de cet événement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente amendé à intervenir avec l'organisme Soif de musique pour la réalisation d'un événement musical à Cowansville.

Que la contribution financière totale de la Ville pour 3 éditions soit de 120 000 \$.

D'amender le protocole d'entente afin que les versements soient répartis ainsi : 10 000 \$ en 2018, 35 000 \$ en 2019 et 2021, l'année 2020 étant retirée en raison de la COVID-19. Pour 2022, un montant de 40 000 \$ pourrait être versé selon les disponibilités budgétaires et selon l'évaluation des résultats des éditions précédentes, par le directeur du Service des loisirs et de la culture, et ce, tel que prévu au protocole.

Adoptée à l'unanimité

À 19 h 57, monsieur le conseiller Philippe Mercier reprend part aux délibérations.

306-06-2020

Dérogation à la réglementation municipale - Club des 3 et 4 roues de l'Estrie - Fête nationale

Considérant le partenariat du Club de 3 et 4 roues de l'Estrie pour assurer la sécurité des visiteurs et la gestion des stationnements au Pavillon des sports de Cowansville dans le cadre de la Fête nationale 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De déroger à la réglementation municipale en vigueur afin de permettre au Club des 3 et 4 roues de l'Estrie Club des 3 et 4 roues de l'Estrie de circuler dans le stationnement du Pavillon des sports afin de sécuriser les lieux dans le cadre des festivités de la Fête nationale qui se tiendra le mardi 23 juin 2020, entre 17 h et minuit.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

307-06-2020

Remplacement temporaire – Adjointe administrative – Service du greffe et des affaires juridiques

Considérant l'application de l'article 16 de la Convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA);

Considérant que l'affichage du poste d'adjointe administrative tenu du 1^{er} au 11 mai 2020 a permis de combler à l'interne le poste vacant temporairement;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'entériner le transfert de madame Christine Bullard à compter du 22 juin 2020 pour la période d'absence du titulaire actuel du poste permanent pour congé de maternité. Le poste est syndiqué col blanc, classe VII, échelon 6, et les conditions prévues à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) s'appliquent.

Adoptée à l'unanimité

308-06-2020

Abolition - Poste col blanc - Adjointe administrative – Service de la direction générale

Considérant le poste d'adjointe administrative relevant du directeur général comblé le 20 janvier 2020 par la résolution 047-01-2020;

Considérant que ce poste avait été créé pour combler certains besoins;

Considérant que pour diverses raisons la conservation de ce poste n'est plus justifiée;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'abolir le poste d'adjointe administrative à la direction générale à compter du 22 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

309-06-2020

Embauche - Poste col bleu - Opérateur - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant l'ouverture d'un poste salarié permanent dont l'horaire est de quarante heures (40) par semaine, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD);

Considérant que deux postes col bleu opérateur sont à combler;

Considérant qu'une candidature a été reçue lors du processus d'affichage interne tenu du 3 au 10 juin 2020;

Considérant que monsieur Jonathan Désourdy est à l'emploi de la Ville depuis le 3 juin 2019 à titre d'employé temporaire et qu'il possède l'expérience nécessaire ainsi que les qualités requises pour ce poste, sa période de probation de 12 mois est considérée complétée selon l'article 21.02 de la convention collective.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Jonathan Désourdy à titre d'opérateur au Service des infrastructures et des immobilisations, à compter du 15 juin 2020, poste syndiqué col bleu de quarante heures (40) par semaine, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

D'accorder à monsieur Jonathan Désourdy le salaire rattaché à l'échelon 2 de la classe opérateur, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

Adoptée à l'unanimité

310-06-2020

Embauche - Poste col bleu - Opérateur - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant l'ouverture d'un poste salarié permanent dont l'horaire est de quarante heures (40) par semaine, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD);

Considérant que deux postes col bleu opérateur sont à combler;

Considérant qu'une candidature a été reçue lors du processus d'affichage interne tenu du 3 au 10 juin 2020;

Considérant que la candidature de monsieur Alexandre Fournier, à l'emploi de la Ville depuis le 26 août 2019, répond aux exigences du poste;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Fournier à titre d'opérateur au Service des infrastructures et des immobilisations, à compter du 15 juin 2020, poste syndiqué col bleu de quarante heures (40) par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

D'accorder à monsieur Alexandre Fournier le salaire rattaché à l'échelon 1 de la classe opérateur, conformément à la convention collective du syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 12 mai 2020

Aucune période de questions ne fut tenue considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook.

311-06-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 03.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.